



La Tunisie et l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA, secteur agricole)

**..... et si l'on abordait la question sous l'angle de :
« ne pas avoir peur de ce qui fait peur ? »**

1. Introduction :

L'adhésion de la Tunisie à l'ALECA est un sujet vivement controversé en ce moment. Certains le considèrent « dangereux » pour le pays voire même un « suicide » pour l'agriculture tunisienne tant celle-ci est incapable de résister à la concurrence de l'agriculture de l'Union Européenne. D'autres par contre, la considère comme une opportunité à ne pas manquer pour « prendre le taureau par les cornes » et moderniser et mettre à niveau ce secteur gros générateur d'emplois et de potentiel d'exportation. L'intérieur du pays vivant essentiellement d'activité agricole, la modernisation et la mise à niveau de ce secteur serait une bonne approche pour stimuler le développement régional, talon d'Achille du développement dans le pays.

Toutefois, plusieurs études d'impact, non suffisamment approfondies ont suggéré que les retombées négatives sur l'agriculture tunisienne de cette adhésion sont nombreuses et en tout cas plus nombreuses que ses retombées positives.

Ces résultats plutôt ambigus font hésiter les Autorités tunisiennes pour aller de l'avant dans cette adhésion et temporent les négociations afin de voir plus clair dans les conséquences de cet engagement.

Mais d'aucuns peuvent se demander « temporer jusqu'à quand » ?

Cette note qui ne traite que du secteur agricole de l'ALECA et particulièrement de son nerf central « l'eau », essaie d'approcher la question des conséquences de l'adhésion sous l'angle des aspects positifs susceptibles de rendre les impacts bénéfiques plus nombreux que ceux négatifs.

Elle essaie de démontrer que les impacts de l'adhésion ne sont pas seulement ceux qui découlent de l'accord lui-même mais aussi de ceux que la Tunisie peut « arracher » selon ce que lui prévoit le Partenariat Avancé avec l'UE.

2. Les interrogations légitimes que suscite l’ALECA agricole :

Ceux qui ont peur des conséquences de l’accord sur l’agriculture du pays, sur les agriculteurs et sur les tunisiens en général, leur peur est légitime. Ils sont en droit de poser des questions cruciales auxquelles il faudra apporter des réponses avant et une fois l’accord conclu. Parmi ces interrogations on peut citer :

- Quel impact, cet accord aura –t-il sur l’économie du pays en général ?
- Quelles seront ses conséquences sur les droits économiques et sociaux de l’agriculteur et du consommateur tunisien ?
- Quelles précautions prendre pour tirer le meilleur profit de l’accord, maximiser ses impacts positifs et minimiser ses impacts négatifs sur le pays, le secteur et les citoyens ?
- Quels sont les défis stratégiques à relever à cet effet ?
- Quelles orientations stratégiques à imprimer au secteur agricole pour réduire ses vulnérabilités ?
- Quelle agriculture du futur pour affronter l’agriculture de l’Union Européenne ?

3. Les raisons d’une peur réelle et légitime :

3.1. Les faiblesses de l’agriculture tunisienne :

L’agriculture tunisienne est à ce stade essentiellement une entreprise familiale qui procure environ 17% des emplois dont une grande partie destinée aux femmes. Cette agriculture bien que disposant d’un savoir-faire séculaire reste en grande partie artisanale sur plus de 70% du territoire agricole et semi industrielle sur ses 30% environ.

Elle est en général peu mécanisée, peu financée et faiblement innovante.

Si l’on veut raisonner à l’échelle industrielle, on peut dire que la Tunisie n’a pas vraiment une agriculture à l’image par exemple, de l’Egypte ou à moindre échelle, le Maroc.

En fait, on peut plutôt parler d’une « Activité Agricole » qui se répartit en deux catégories :

- Une activité agricole traditionnelle, artisanale et des fois rudimentaire,
- Une activité agricole semi industrielle,

Les deux très fortement exposées aux aléa climatiques.

3.2. Les faiblesses de l'agriculture traditionnelle :

La différenciation sociale de la Tunisie a fait que le pays s'est trouvé en gros divisé en deux grosses couches socio-économique majeures :

- Les zones côtières relativement prospères et sont le siège d'activités industrielles et de services permettant en général de bonnes conditions de vie et de confort.
- Les zones de l'intérieur dont l'économie se base essentiellement sur l'agriculture traditionnelle et quelques industries basées sur les matières premières, ne permettant pas des revenus stables et suffisants répondant aux aspirations des populations.

Les jeunes se trouvent obligés d'émigrer vers les zones côtières ou vers l'extérieur du pays. Ce phénomène provoque un dégarnissement démographique, en compétences et, en futurs agriculteurs pour prendre la relève des vieux. Aussi, l'agriculture traditionnelle s'appuie-t-elle essentiellement sur une main d'œuvre féminine, elle-même en voie de raréfaction et en voie de devenir de plus en plus chère, car ses salaires doivent suivre le coût de la vie qui lui est de plus en plus élevé.

3.3. Les faiblesses de L'agriculture semi industrielle :

Les superficies des terres cultivables sont arrivées en Tunisie à leur saturation. Leur augmentation doit se faire au dépend des jachères et des parcours. Cela entraîne l'appauvrissement des sols et le recul de l'activité élevage, fondamentale pour les régions de l'intérieur.

Or, si l'extension des terres cultivables est limitée, il ne peut y avoir d'augmentation de la production de l'agriculture semi-industrielle (céréale, oléiculture, élevage...) qu'en agissant sur le rendement et l'usage plus efficient du patrimoine actuel en superficies agricoles en faisant appel aux nouvelles technologies et à l'apport de la recherche scientifique.

Or, l'agriculture semi industrielle se heurte à de nombreux facteurs limitants tels par exemple : la faible mécanisation, l'industrialisation insuffisante, la médiocrité des semences, l'incertitude de la pluviométrie, la population vieillissante des agricultures.

Ces derniers passent difficilement le témoin aux jeunes qui ne se sentent pas trop attirés par la relève, leurs revenus de l'activité agricole étant incertains et même insuffisants.

A ces facteurs déjà structurels s'ajoutent les aléas climatiques peu prévisibles, telles l'insuffisance pluviométrique, la sécheresse et les calamités naturelles.

Enfin les problèmes fonciers des terres collectives, des habous dissous et des terres domaniales demeurent posés et des fois paralysants.

3.4. Les déterminants de l'agriculture pluviale :

En Tunisie Les grandes cultures, se caractérisent particulièrement par leur faible rendement. Pour les céréales ce rendement oscille d'une année à l'autre entre 15 et 25%. Durant les bonnes années il peut atteindre 35% mais également descendre jusqu'à 5% durant les années de sécheresse. De ce fait, le déficit en couverture des besoins en blé tendre par exemple n'est que de 20%. Ce déficit croit à raison de 10% l'an. La raison fondamentale en est l'irrégularité des pluies aux moments des semences, de la pousse des céréales et au moment de la formation de l'épi. Il est par conséquent clair que la disponibilité de l'eau sous forme de pluie ou d'irrigation complémentaire est un déterminant fondamental. L'autre déterminant également important est le problème des ressources naturelles à savoir le sol et les plantes qui s'appauvrissent avec l'érosion et l'avancée du désert. Le vent joue également un rôle important pour déterminer l'issue de la saison agricole. Les agriculteurs estiment en général que 5mm de pluie au début du mois d'avril peut sauver la saison agricole si elle n'est pas accompagnée de beaucoup de vent. Dans le cas contraire, les quantités tombées s'évaporent vite et la saison peut échouer.

Enfin, on peut citer parmi les autres déterminants les politiques de financement des agricultures et les politiques de couverture des risques qui sont limitées ou des fois inexistantes.

3.5. L'agriculture irriguée :

Ici, encore le plus important des déterminants est la disponibilité d'une eau abondante dans les nappes souterraines, dans les barrages et dans les lacs collinaires. Or ces réservoirs d'eau naturels ou artificiels sont menacés d'épuisement durant les années de sécheresse, de salinisation par évaporation ou d'envasement par forte érosion.

Un effort gigantesque est nécessaire pour maîtriser l'érosion dans les bassins versants de ces corps d'eau, de désenvasement, et de lutte contre les intrusions d'eau marine dans les nappes d'eau douce côtières en rechargeant artificiellement ces dernières.

Parmi les autres déterminants de l'agriculture irriguée figurent également, la réforme des structures agraires, le remembrement parcellaire ; l'organisation des structures professionnelles en groupements coordonnant les spéculations, les circuits commerciaux, la dissémination des technologies, de l'information sur les marchés et les luttés contre les maladies.

4. Les vulnérabilités de ce qui est convenu d'appeler les produits phares de l'exportation agricole tunisienne :

4.1. L'huile d'olive :

La production de l'huile d'olive occupe le premier rang de l'exportation agricole de la Tunisie et dont l'Union Européenne constitue le principal importateur.

Or, ce secteur présente plusieurs vulnérabilités importantes sur le long terme :

- Les cycles de sécheresse récurrents de quatre, sept, onze et trente ans représentent une menace réelle pour ce secteur. Durant ceux particulièrement durs des milliers de plants peuvent disparaître.
- Le vieillissement des plantations dont certaines remontent à plusieurs centaines (voire des milliers) d'années avec le très faible rendement qui s'en suit.
- Le manque de plus en plus ressenti de main d'œuvre abondante et bon marché.
- Les changements climatiques qui poussent vers une plus grande extension du désert en direction du centre et du nord.
- L'incapacité du pays à développer une mécanisation de l'activité et des industries de valorisation du produit et de ses rejets et déchets¹.

Tous ces facteurs laissent planer une ombre sur la viabilité du secteur. La Tunisie sera de plus en plus obligée d'importer massivement de la main d'œuvre saisonnière ou permanente de l'Afrique saharienne ou subsaharienne, en particulier sous l'effet du recul démographique dans les pays et la disponibilité d'emplois plus rémunérateurs et moins pénibles dans d'autres secteurs. C'est cela même qui se passe actuellement pour le secteur de l'olivier sur la rive nord de la méditerranée où la main d'œuvre maghrébine a quasiment remplacé celle européenne.

Sans cette main d'œuvre abondante et bon marché, ce produit tunisien, phare dit-on à l'exportation, risque de ne plus l'être.

4.2. Les dates :

- Les dates : Elles sont également un produit phare à l'exportation. Mais ce secteur n'est pas viable sans la disponibilité abondante de l'eau. Or, les nappes profondes du sud tunisien ne sont que très peu renouvelables et sont fortement sollicitées du côté algérien et libyen étant des nappes communes aux trois pays. Elles sont de surcroît

¹ Voir annexe 1.

menacées de salinisation et d'épuisement. D'autre part le phénomène d'émigration des ressources humaines interne du sud vers les zones côtières tend à la longue à raréfier la main d'œuvre spécialisée nécessaire. Là encore un effort technologique est requis pour la préservation des plans contre les maladies, contre les pluies qui surviennent lors de la saison de maturité des fruits et la désalinisation de l'eau par l'énergie solaire. Cet effort est également nécessaire pour mécaniser la récolte et le conditionnement et enfin pour une valorisation plus grande du produit.

4.3. Les fruits et les maraichers :

Certains de ces produits sont également destinés à l'exportation surtout ceux produits hors saison et les primeurs. Le climat de la Tunisie qui s'étend du nord au sud sur trois zones climatiques : désertique, semi-aride et humide se prête très favorablement à ces cultures hors saison appréciées en Europe aux hivers longs et froids. Or, ces produits sont gros consommateurs d'eau et leur exportation revient en réalité à exporter de l'eau. Il est donc nécessaire de limiter leur exportation aux produits dont la valeur ajoutée pour l'économie du pays est comparable à celle des dattes ou de l'huile d'olive. Cela peut être assuré par une agriculture biologique, innovante et peu consommatrice d'eau. Un tel apport technologique peut être emprunté aux partenaires européens.

5. Les conditions économiques et sociales pour intégrer l'ALECA et devenir compétitif :

Il convient ici de rappeler d'abord certaines réalités et agréer certains postulats.

En ce qui concerne les réalités notons que les exportations agricoles de l'UE sont environ 80 fois plus importantes que celles tunisiennes. Même en ce qui concerne l'huile d'olive, produit phare à l'exportation et où la Tunisie occupe des fois le 1^{er} rang mondial, l'exportation de l'UE est 8 fois plus importante que celle tunisienne. De surcroît, l'UE dispose de la 2^{ème} agriculture la plus mécanisée et ayant le contenu technologique le plus élevé au monde après celle des Etats Unis d'Amérique. Sa capacité de production est sans égale comparaison avec celle de la Tunisie. C'est dire la gigantesque disproportion qui existe entre la capacité des deux futurs partenaires. Il ne s'agit donc pas de considérer l'adhésion à l'ALECA sous l'angle de la compétitivité globale du secteur agricole mais bien sur celle de certains créneaux bien déterminés. Ainsi, comme le climat européen plus humide favorise certains produits agricoles, le climat semi-aride voire même aride du sud du pays peut favoriser certains produits agricoles tunisiens. Mais malgré cela il faut agréer un certain nombre de postulats incontournables pour la Tunisie :

- Il existe en Tunisie deux agricultures distinctes : une agriculture extensive relativement mécanisée et une agriculture vivrière, des fois rudimentaires mais cruciale pour une grande proportion de la population.

- Les tunisiens de l'agriculture vivrière au nombre important de la population vivent au grès des aléas climatiques sans revenu fixe ni couverture sociale. Ils ont besoin d'être protégés contre l'invasion des produits importés et leurs droits économiques et sociaux doivent être garantis et protégés.
- L'adhésion à l'ALECA ne doit pas mettre en péril la sécurité alimentaire du pays c'est-à-dire le peuple tunisien doit rester celui qui se nourrit en grande partie depuis l'intérieur de ses frontières et non à partir de l'extérieur ; à un coût abordable et à des conditions sanitaires adéquates pour ses consommateurs.

Pour toutes ces réalités et postulats, il convient de se demander avec quelle doctrine agricole la Tunisie doit affronter l'ALECA ? Avec quelle stratégie ? Autrement dit comment rendre l'agriculture tunisienne indépendante des aléas climatiques, des avaries naturelles, de lui donner un contenu technologique substantiel et une formation adéquate des acteurs à tous les niveaux de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit en somme d'une rupture totale entre agriculture traditionnelle et agriculture moderne. Il s'agit d'opérer un sursaut technologique, de mentalité et de méthode de travail et de production. Pour cela un facteur limitant et déterminant doit être maîtriser et résolu : c'est le problème de l'eau.

6. Le problème crucial de l'eau et des technologies si l'ALECA m'était contée !

Les grandes tendances climatiques en Tunisie pointent sur le long terme vers la récurrence des cycles de sécheresse, l'avancée du désert en direction des côtes maritimes du pays, la fréquence des inondations violentes, l'augmentation du phénomène de l'érosion des sols, la force et la fréquence des vents et l'élévation de la température moyenne. Cette évolution très probable ne rassure pas sur l'avenir de l'agriculture en Tunisie et surtout sur la sécurité alimentaire. De ce point de vue l'ALECA peut être considérée non pas comme une menace mais aussi comme une source de sécurité pour couvrir le déficit de production et aider le pays à assurer autant que possible son autosuffisance du moins dans certaines denrées de base. En effet, les problèmes de l'agriculture tunisienne soulevés plus haut constituent des défis majeurs pour l'avenir et des menaces sérieuses pour la viabilité de cette agriculture. Sans la solution de ces problèmes ce fait est presque clairement prévisible, que la Tunisie adhère à l'ALECA ou non. Or, la Tunisie seule ne peut relever ces défis que moyennant un énorme effort technologique et financier. Cela est également un fait prévisible au vue de l'expérience vécue depuis plus d'un demi-siècle c'est-à-dire depuis l'Indépendance, avec les différents plans de développement agricole, les subventions, les centres de recherche agricole, l'armada d'ingénieurs, visant à atteindre l'autosuffisance mais en vain particulièrement en matière de blé tendre, d'orge et d'alimentation animale.

Or, dans le cadre de l'ALECA, et si la Tunisie mène bien et réussit ses négociations, tous ces défis faiblesses et vulnérabilités peuvent être relevés. En particuliers si elle réussit à bénéficier d'un programme d'appuis aux réformes structurelles similaire à celui offert aux pays européens candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Cette éventualité n'est pas un rêve sauvage, puisque l'Accord d'Association que la Tunisie a signé avec l'Union lui prévoit, selon le Partenariat Avancé, tous les avantages selon le principe « **tout sauf les institutions** ». Pour le cas qui intéresse l'ALECA dans son chapitre agricole, ce programme concernera la mise à niveau technologique de l'agriculture en Tunisie et l'aménagement hydraulique du territoire agricole afin de rendre sa production indépendante des aléas climatiques.

Ce dernier volet comprendra :

- La construction de nouveaux barrages et lacs collinaires afin de capter le maximum des ressources pluviales, réduire la survenue d'inondations violentes et catastrophiques et injecter l'eau des crues collectées à cet effet dans des lacs spécifiquement aménagés, dans les nappes souterraines superficielles ou profondes en déplétion.
- Réhabiliter les barrages envasés par la surélévation de leur structure et surtout par leur nettoyage et désenvasage.
- Connecter tous les barrages et grands lacs collinaires pour rendre leurs eaux mobiles afin de pouvoir les diriger à volonté vers les zones de besoin selon les cultures et les saisons.
- Développer des techniques de réduction de l'évaporation pour les corps d'eau situés dans les zones à forte évaporation.
- Développer des techniques d'irrigation économes en eaux.
- Lutte contre les intrusions d'eau de mer dans les nappes côtières.
- Préserver les sols cultivables contre la minéralisation suite à l'usage excessif des engrais chimiques.
- Adapter les engrais phosphates tunisiens aux normes phytosanitaires européennes afin d'éviter que ces dernières ne deviennent un obstacle à l'accès des produits tunisiens au marché de l'Union et afin d'éviter que la Tunisie ne soit obligée d'importer d'autres engrais plus conformes alors qu'elle est elle-même productrice et exportatrice d'engrais.
- Lutter contre l'érosion pluviale et éolienne des sols cultivables par un aménagement approprié hydraulique et forestier.

- Recourir extensivement au dessalement des eaux souterraines salées et le seconder par celui de l'eau de mer par l'énergie solaire et / ou éolienne.
- Développer des semences adaptées au climat tunisien.
- Aider au remembrement parcellaire dans les zones à agriculture traditionnelle et à la réforme foncière des terres collectives dont une grande partie est fertile non exploitée par manque d'eau.
- Développer des techniques avancées d'épuration des eaux usées afin de permettre leur usage agricole sanitaire certifié.
- Appuyer ce programme par un dispositif de recherche scientifique vigoureux et adapté au climat du pays et aux normes du marché européen.
- Appuyer le programme avec de la formation professionnelle des jeunes agriculteurs et du personnel d'encadrement et de support.
- Industrialiser et mécaniser la récolte, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.
- Recycler les déchets, rebus et excès de production pour l'alimentation animale et / ou pour la production de biogaz.
- Aider à développer l'infrastructure de transport (pistes agricoles, routes, autoroutes, chemin de fer, ports et aéroports) afin de pouvoir dégager sans délai les produits périssables destinés à l'exportation.

7. Conclusions :

De toute évidence, la disproportion entre la capacité de production agricole de l'UE est immense par rapport à celle tunisienne. L'UE peut être considérée comme une puissance agricole mondiale, la 2^{ème} après les Etats Unies tant du point de vue quantité que contenu technologique. Cela n'est pas le cas pour la production agricole tunisienne encore en majorité traditionnelle. Il y a donc là un risque réel pour que certains produits nationaux ne soient pas compétitifs par rapport à ceux de l'UE et que la Tunisie devienne beaucoup plus un marché pour les produits européens que producteur exportateur.

Mais cela suffit-il pour craindre l'adhésion à l'ALECA agricole ? Pas nécessairement ; car la Tunisie possède des atouts climatiques qui peuvent la rendre plus compétitive en certains créneaux. En effet, allongé dans le sens nord-sud, l'espace agricole tunisien traverse trois zones climatiques : humide, semi-aride et désertique aride, avec un abondant rayonnement solaire durant presque toute l'année.

Cet environnement climatique permet la diversification des cultures et la prolongation de leur saison de production. Cela est un avantage compétitif naturel d'une grande importance. Considérons par exemple les abricots. Leur saison démarre au mois d'avril au sud et se termine au mois de septembre au nord, alors que la saison locale n'est que de deux mois au plus.

Cependant le problème se situe surtout au niveau de la disponibilité de l'eau, des technologies nécessaires et de la mentalité des jeunes futurs agriculteurs et du tunisien en général. Imbu d'une culture arabe peu portée sur la technologie et l'innovation technologique et héritier d'une tradition phénicienne/carthaginoise tournée vers le commerce, le tunisien est plus commerçant que producteur. Le risque en est qu'il lui sera plus facile d'acheter les produits agricoles de l'UE et de les commercialiser en Tunisie et/ou dans le voisinage que de les produire lui-même dans le pays. Il s'agit donc d'une vraie révolution à opérer dans l'esprit du tunisien agriculteur. L'état actuel de l'agriculture pluviale n'est pas viable sur le long terme. Il faut y opérer une rupture car cette situation doit changer et l'ALECA peut en être le catalyseur malgré les risques qui s'en suivent et qui ne peuvent être, normalement et avec les politiques appropriées, que temporaires.

De toute façon ce n'est pas avec les grandes cultures que la Tunisie doit espérer être compétitive, mais dans des créneaux spécifiques comme les primeurs, les légumes hors saison, les fleurs coupées les fruits exotiques et surtout les produits biologiques et les plantes médicinales dont leurs produits peuvent être phares à l'exportation.

A cet effet, le gouvernement doit s'engager sur la voie des réformes qui préparent la Tunisie à affronter sa nouvelle situation dans l'ALECA et les agriculteurs sur la voie d'une autre méthodologie de production, un autre environnement de commercialisation où la compétition sera vive.

Si toutes les conditions citées plus haut sont réalisées et avec les compétences humaines disponibles, l'ALECA ne doit pas effrayer mais plutôt être considéré comme une chance pour rendre l'agriculture du pays indépendante des aléas climatiques, pour l'asseoir sur un contenu technologique solide et pour développer une agriculture moderne, à viabilité pérenne génératrice d'emplois valorisants et rémunérateurs auxquels aspirent les jeunes tunisiens et tunisiennes.

Une agriculture mise à un niveau européen sera en mesure s'affronter d'autres marchés de diversification tels les marchés africain, moyen oriental, russe ou même asiatique.

Plus important encore, la Tunisie sera alors en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire soit en diversifiant ses propres ressources agricoles soit en devenant en mesure de couvrir ses déficits alimentaires par l'importation mais sans grand risque de déficit commercial.

Les Tunisiens doivent également faire plus d'effort pour faire évoluer leurs habitudes alimentaires en les basant moins sur les céréales, et en réduisant le gaspillage dans certains composants alimentaires tel le pain.

Recommandations :

- Obtenir une période de grâce aussi longue que possible pour l'agriculture traditionnelle voire même l'exclure du champ des négociations.
- L'eau étant le fond du problème, un programme spécial pour rendre l'agriculture indépendante de la pluviométrie est fondamental.
- Entreprendre les réformes nécessaires pour tirer le meilleur profit de l'adhésion de la Tunisie.
- Inscrire la recherche et l'innovation technologique dans le domaine agricole dans les priorités du pays et des négociations.
- Tirer le maximum des fonds structurels européens disponibles.
- ITES pour organiser ou participer à des tables rondes à Tunis et à l'intérieur du pays concernant les questions vitales faisant l'objet de négociations avec l'UE.

Anenexe 1

Mécanisation et valorisation de l'olivier : sécheresse et stérilité de l'imagination

Durant environ 3000 ans de pratique de la culture de l'olivier, la Tunisie n'a réussi à industrialiser aucun des aspects des activités dans ce domaine, ni pour labourer, tailler récolter, presser, transformer et emballer, ni pour recycler ou valoriser les déchets et rejet (branchage, grignon et margine) et ce malgré plusieurs années de recherches scientifiques à Tunis et Sfax et dans différentes technopoles et la mobilisation d'une armada d'ingénieurs.

Durant cette longue période de 3000 ans, elle n'a réussi à « industrialiser ! » que la charrue romaine et la charrue dite « arabe » à traction animale, la scie, les cornes de bélier pour la récolte (devenu après remontée en gamme en plastic), le « Card » sorte d'ange en pierre héritée des romains et sa boule également en pierre pour broyer les olives, les pieds humains pour macérer la patte, les jarres argile héritées d'ailleurs aussi des romains pour stoker, « le Majel » en briques et faïence après remontée en gamme technologique le savon traditionnel fait à partir des résidus d'huile et de margine² et enfin le charbon de bois pour faire le thé.

Elle a commercialiser sa production d'huile et continue encore à le faire essentiellement sous forme brute voire même, lors des années de bonnes récoltes, sous forme de grains d'olives expédiées par bateau vers l'Italie dont elle dépend aujourd'hui presque entièrement pour tous les équipements et technologies nécessaires pour l'activité.

Cette réalité oblige de penser que si un grand sursaut technologique n'est pas entrepris dans ce secteur, l'avenir de l'huile d'olive produit dit phare à l'exportation est menacé à la logue de régression et de marginalisation. D'autres pays futurs gros producteurs, plus créateurs et plus entreprenants sont en train d'émerger dans le domaine tels le Maroc, la Libye (une fois stabilisée et avec ses vastes et logues côtes méditerranéennes aussi favorables à la culture de l'oliviers que Zarzis et Sfax), l'Iran, la Syrie, la Jordanie, la Palestine et même fait curieux le Japon.

L'Adhésion à la l'ALECA, si bien exploitée pourrait aides à réaliser ce sursaut technologique hautement nécessaire pour la viabilité du secteur de l'olivier et sa pérennité en Tunisie.

² Ces résidus sont mélangés aux cendres de plantes halophiles poussant sur des soles salés appelées « ghissoul »